

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2018/01

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
24 janvier 2018

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 8

L'an deux mille dix-huit et le 24 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 18 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME MICHELE CHAVE), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Etaient absents excusés :

MME NATHALIE SIMON-LABRIC a été élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Informations du Maire

2- Adoption du Procès-Verbal 2017-09 du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

3- Urbanisme, Travaux

- 3.1. Mise en vente de la maison située 12, avenue des Pyrénées
- 3.2. Signature de la convention pour la création d'un service commun Système d'Information Géographique SIG entre Toulouse Métropole et la Commune de L'Union.

4- Finances

- 4.1. Subventions en faveur de 10 associations sportives
- 4.2. Subventions aux associations Plaisir de Lire, Ludothèque, l'Ecole de Musique, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons

5- Ressources Humaines

- 5.1. Modification du tableau des effectifs : avancement de grade d'un agent.
- 5.2. Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un agent.

6- Accessibilité

- 6.1. Rapport de la Commission Communale d'Accessibilité 2017

7- Toulouse Métropole

- 7.1. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif 2016

8- Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne – SDEHG –

- 8.1. Adoption du rapport d'activité 2016 du SDEHG

9- Arrêtés du Maire

10- Questions diverses

1 – Informations du Maire

2- Adoption du Procès-verbal n° 2017/09 du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2017/09 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

D'adopter le Procès-Verbal N°2017/09 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017.

3- Urbanisme, Travaux

3.1. Mise en vente de la maison située 12, avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014-21 du 3 février 2014 relative à l'acquisition d'une maison située 12, avenue des Pyrénées à L'Union, parcelle cadastrée section AT 6 d'une contenance de 366 m².

Cette acquisition était justifiée par le périmètre de l'opération de réaménagement du Cœur de Ville.

Ce périmètre ayant évolué, cette maison n'a plus vocation à être conservée au sein du patrimoine privé communal. Il convient donc de l'aliéner.

Il s'agit d'une maison construite en 1960, d'une superficie habitable de 100 m².

Monsieur le Maire rappelle également que les biens immobiliers appartenant au domaine privé communal requièrent l'intervention préalable du Conseil Municipal avant la réalisation de la vente, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, toute cession d'immeubles par une commune donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Par ailleurs, la vente d'un bien immobilier du patrimoine privé communal n'a pas l'obligation d'être soumise à publicité et mise en concurrence, à condition de ne pas procéder à la vente à un prix inférieur à la valeur réelle du bien.

Néanmoins, la Collectivité peut soumettre volontairement la vente d'un bien à une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable avec une mise sous pli.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, au regard du principe de bonne gestion des deniers publics, de procéder à l'aliénation de ce bien immobilier selon une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable.

Toutefois, dans l'hypothèse où les propositions remises ne correspondraient pas à la valeur réelle du bien, la commune confiera la vente à un agent immobilier pour aboutir à l'aliénation de ce bien de gré à gré ; aliénation qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien immobilier selon une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable, et le cas échéant, à une aliénation de gré à gré ; aliénation qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.
- De l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour établir le cahier des charges de l'aliénation.

XAVIER MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union.

Quelle est la raison pour laquelle cette maison a été retirée du projet cœur de ville ? Est-ce qu'il ne serait pas possible de la laisser en tant que logement d'urgence, ou la mettre à disposition d'associations qui auraient des problèmes de locaux ?

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

En 2014, à notre arrivée, il n'y avait aucun logement d'urgence à L'Union, nous avons pérennisé 4 logements et 5 avec cette maison. Aujourd'hui, avec du recul, nous savons que 4 logements

satisfont à la demande. Dans le cadre du projet cœur de ville, en concertation avec l'ensemble des élus et de la population, nous avons trouvé pertinent de ne pas continuer le périmètre de la centralité au début de l'avenue des Pyrénées.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 9 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR)

- D'autoriser Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien immobilier selon une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable, et le cas échéant, à une aliénation de gré à gré ; aliénation qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires pour établir le cahier des charges de l'aliénation.

3.2. Signature de la convention pour la création d'un service commun Système d'Information Géographique SIG entre Toulouse Métropole et la Commune de L'Union.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis 2015, la commune de L'Union bénéficie d'un accès libre et gratuit aux données géographiques de référence via la « Plateforme Géomatique » de Toulouse Métropole. Il s'agit d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui comporte de nombreuses fonctions et données indispensables à la gestion et à l'analyse des territoires des communes.

Après plusieurs mois de tests, le nouveau service appelé « Service Commun SIG » vient s'ajouter au dispositif existant.

Ce service, devenu opérationnel, se fait désormais à deux niveaux qui requièrent le choix de la commune :

1. Conserver un accès libre et gratuit à la Plateforme Géomatique.

Dans ce cas le dispositif existant reste inchangé sauf pour la consultation des matrices du cadastre. Ces données sont nominatives et les dispositions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) demandent une administration spécifique de ces accès qui sont pris en charge par le Service Commun SIG ;

2. Adhérer au Service Commun SIG.

3 Unités de Fonctionnement sont proposées aux communes :

- UF1 « Accès Standard » : Comprend l'accès à l'ensemble de cartes, la consultation des données, l'accès aux applications ainsi qu'à l'assistance de Toulouse Métropole – coût : 0,20 € par habitant + 10 € par utilisateur.
- UF2 « Accès Cadastre » : En plus de la consultation du Plan Cadastral, les agents autorisés peuvent accéder aux informations contenues dans la matrice cadastrale fournie par la DGFIP – coût : 0,20 € par habitant + 20 € par utilisateur.

- UF3 « Prestations SIG » : Possibilité de solliciter le Service Commun SIG pour les prestations en rapport avec la Plateforme Géomatique listées sur un catalogue ou sur devis – coût : Prix Catalogue ou devis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Service Commun SIG de Toulouse Métropole en retenant l'option UF2 et indique que le nombre d'utilisateurs du service devrait être compris entre 5 et 10.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au Service Commun SIG de Toulouse Métropole
- De choisir l'option UF2 pour bénéficier de la consultation de la matrice cadastrale ;
- De l'autoriser à signer la convention pour la création d'un Service Commun SIG entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Est-ce que ce service est en lien avec l'ouverture des données publiques, la plateforme déployée par Toulouse Métropole ? Est-ce que cela veut dire qu'on va venir déverser des informations publiques sur cette plateforme ?

Monsieur le Maire

Vous faites référence à la démarche Open Data qui demande à toutes les collectivités de mettre sur la place publique et rendre disponible auprès des citoyens et du milieu économique, toutes les données possibles. C'est une démarche importante qui date de plusieurs années. Ces données peuvent permettre à des entreprises d'inventer de nouveaux services. Cette démarche Open Data est impulsée par les différents gouvernements depuis quelques années et concerne toutes les collectivités. Mais en ce qui concerne cette délibération cela ne relève pas de la démarche Open Data.

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

C'est presque la démarche inverse, ce sont des données qui doivent être contrôlées, c'est un flux d'information de Toulouse Métropole vers la commune.

ELISABETH ATTELAN, groupe Génération L'Union

Si les Unionais avaient un souci avec le plan cadastral, est-ce que cela peut leur servir ? Comment cela fonctionne ? Viennent-ils à la mairie pour se renseigner en cas de litige ?

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Depuis 2015, quand les Unionais viennent à la mairie pour des sections cadastrales, ils ont déjà droit à cette information, ce service est déjà utilisé par les agents de la collectivité. Ce sera un service gratuit pour les Unionais qui viennent se renseigner.

ELISABETH ATTELAN, groupe Génération L'Union

Quand il y a un litige avec le voisinage est-ce que ce produit convient ?

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Oui

PATRICE ETAVE, conseiller municipal

Je voudrais rebondir sur l'Open Data, c'est un futur proche qui va se déployer et qui existe déjà. Toutes les données de transport sont en open Data. Tisséo et la SNCF délivrent leurs données de voyageurs, de services. Des gens vont regarder cela de près lors d'appel d'offres ou dans les délégations de services publics pour s'en emparer.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adhérer au Service Commun SIG de Toulouse Métropole,
- De choisir l'option UF2 pour bénéficier de la consultation de la matrice cadastrale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la création d'un Service Commun SIG entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union.

4- Finances

4.1. Subventions en faveur de 10 associations sportives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations sportives de la Commune présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Subventions 2018
A.S.U.F	20 000 €
A.S.U.R	20 000 €
A.S.U.H.B	20 000 €
A.S.U.V.B	20 000 €
L'Union Gym	13 000 €
U.C.A.	10 000 €
T.C.U	6 000 €
Dojo Unionais	12 000 €
L'Union Tir à l'Arc	10 000 €
L'Union Cyclisme 31	1 500 €
Total	132 500 €

GILLES HOURQUET, groupe Génération L'Union

Comme l'année dernière, et comme il y a 2 ans, on refait la demande de pouvoir consulter les comptes des associations. Voilà pourquoi nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Les comptes sont disponibles, je ne me rappelle pas avoir refusé leur consultation. Vous pouvez les consulter, nous lions le fait de donner une subvention à une association au fait de pouvoir regarder de près leurs comptes. Vous venez quand vous voulez.

Je voudrais souligner le fait que l'association L'Union GR danse qui recevait 4.500€ de subvention jusqu'à présent, est venue nous voir pour nous dire n'avoir plus besoin de cette somme car l'association a une trésorerie suffisante et ce, malgré le fait qu'elle ait 2 salariés.

C'est une démarche admirable non suggérée par la mairie. Pour l'année 2018, elle n'a donc pas besoin de subvention. Si l'association est en difficulté nous sommes prêts à revoir cette position. Je les félicite pour ce comportement responsable devant les difficultés financières que nous connaissons.

Je reviens à la consultation des comptes des associations. Il faut demander à les consulter, on ne va pas vous les apporter. La consultation des comptes est ouverte à tous les élus mais aussi à tous les citoyens unionais.

GILLES HOURQUET, groupe Génération L'Union

Vous avez refusé, donc on ne s'est pas déplacé

LAURENT ROUX, adjoint au sport

Les années précédentes, je crois que c'était plutôt la façon dont on attribuait ces subventions qui vous faisait vous abstenir. Vous pouvez consulter les comptes.

GILLES HOURQUET, groupe Génération L'Union
L'année dernière, nous avons demandé de voir les comptes.

Monsieur le Maire
Vous avez été Président de l'association comité des fêtes de la ville de L'Union vous avez reçu des subventions publiques, quand nous avons demandé de consulter vos comptes, vous avez refusé.

GILLES HOURQUET, groupe Génération L'Union
Ah non, vous avez eu les comptes. Je n'ai pas d'obligation de vous les donner si vous venez les consulter chez moi. J'ai envoyé les comptes autant de fois que vous l'aviez demandé.

Monsieur le Maire
Lorsque vous nous avez envoyé vos comptes, ceux ci étaient présentés de façon trop générale. Vous avez refusé de nous les communiquer de façon détaillée.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR)

D'adopter le versement des subventions aux 10 associations sportives présentées dans le tableau ci-dessus.

4.2. Subventions aux associations Plaisir de Lire, Ludothèque, l'Ecole de Musique, L'Envol Les Lutins du Manoir, L'Envol Les Moussaillons

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une première partie des subventions 2018 afin de permettre aux associations concernées de faire face à leurs contraintes de trésorerie du 1^{er} trimestre 2018. La seconde partie sera proposée au Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Primitif 2018. Le montant proposé correspond à 50 % de la subvention versée en 2017.

Associations	Montant
Plaisir de Lire	26 500 €
La Ludothèque	21 500 €
L'Ecole de Musique	126 000 €
L'Envol – Les Lutins du Manoir -	59 849 €
L'Envol – Les Moussaillons -	56 227 €
Total	290 076 €

ELISABETH ATTELAN, groupe Génération L'Union
Nous pourrions consulter les comptes lors des commissions municipales finances, il pourrait y avoir une mise à disposition des comptes. Les comptes des associations les plus importantes pourraient être vérifiés lors de cette commission. Ce serait plus facile que de se déplacer à la mairie.

DAVID ROFE, adjoint aux finances et ressources humaines
Il y a 70 ou 80 associations qui ont une subvention. Aujourd'hui, toutes n'apparaissent pas. Etudier leurs comptes lors d'une commission cela peut être compliqué. La responsabilité de la municipalité

est d'étudier les comptes et on subventionne en fonction des besoins et des ressources des associations. C'est votre responsabilité de regarder les comptes d'associations que vous voulez contrôler.

Monsieur le Maire

Vous êtes la bienvenue à la mairie pour consulter les comptes. Au sein de la commission, il y a plusieurs sujets à traiter, il peut être difficile de contrôler en plus les comptes des associations. Je trouve ça bien que les élus puissent regarder les comptes, je pense que si cette politique avait été utilisée plus tôt on aurait peut-être évité la faillite de l'ASU et les 750.000€ qui ont disparu. C'est parce qu'il y a eu l'affaire de l'ASU que nous sommes exigeants et les présidents le comprennent.

ELISABETH ATTELAN, groupe Génération L'Union

Je suis d'accord, je n'étais pas dans l'ancienne municipalité. Dans la logique, on prend des informations avec qui on travaille. Vous étiez dans la municipalité, vous aviez droit de regard sur l'ASU, il fallait taper du poing sur la table. Vous auriez dû alerter.

Monsieur le Maire

Nous avons voté la dernière subvention, Monsieur HOURQUET a voté contre, c'était des décisions difficiles car nous n'avions aucune présentation du détail des comptes. La transparence dont nous faisons preuve actuellement ce n'était pas l'ambiance du mandat précédent. Je vous montrerai un jour les transparents d'un débat d'orientation budgétaire tel qu'il était présenté. C'était un combat permanent.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR)

- D'adopter le versement des subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessus.

Madame KATY COLDER, membre du bureau de l'association La Ludothèque, ne participe pas au vote de cette délibération.

5 – Ressources Humaines

5.1. Modification du tableau des effectifs : avancement de grade d'un agent.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

- De procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste pour avancement de grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste pour avancement de grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

5.2. Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un agent.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, de modifier la durée hebdomadaire du travail d'un agent du service Communication, Culture, Animations en la portant de 24 heures à 28 heures.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De procéder à la modification du temps de travail de cet agent
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Monsieur le Maire

Je salue Madame MARYSE VALETTE et Madame CHRISTINE GUIRAUD pour la qualité de leur travail et leur dévouement.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De procéder à la modification du temps de travail de cet agent
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

6- Accessibilité

6.1. Rapport de la Commission Communale d'Accessibilité 2017

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2005-102 du 11 février 2005, dite « **loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** », notamment son article 46, impose aux communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une **Commission Communale pour l'Accessibilité** des personnes handicapées, composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

Ses missions sont notamment d'établir un bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées et le recensement de l'offre de logements accessibles.

Elle établit un rapport annuel qui doit être présenté en Conseil Municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de L'Union a été créée par délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2014 et constituée par un arrêté du Maire du 08 octobre 2014.

L'objectif de la C.C.A. de notre commune est de mettre en adéquation de manière « **concertée** » l'application des textes avec les besoins réels notamment des personnes en situation de handicap et des personnes vieillissantes, en vue d'une meilleure gestion de la diversité de la population, allant au-delà même de la loi lorsque le « mieux vivre » l'impose.

Dans le cadre de ses missions et, dans la perspective d'une vie plus autonome et plus participative des personnes en situation de handicap, une enquête a été réalisée auprès de ses dernières incluant également des personnes âgées handicapées de la commune, afin d'identifier les besoins auxquels il n'était pas répondu.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu annuel de la Commission Communale d'Accessibilité 2017.

MICHELE CHAVE, conseillère déléguée au handicap

La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) est installée depuis 2 ans et demi. Elle est à jour de toute la réglementation qui s'impose à elle. Il s'agit de l'égalité des droits et des chances qui vise à l'inscription de la personne fragilisée dans la vie communautaire.

Une de ses missions est d'assurer la mise en place et le suivi des mises en accessibilité dans les bâtiments communaux, la voirie, les espaces publics, les transports, le logement. Le rapport fait état de l'ensemble des missions accomplies en 2017. L'accessibilité a à voir avec toutes les thématiques traitées en mairie (urbanisme, communication, périscolaire).

Un registre public d'accessibilité est tenu dans tous les établissements recevant du public. Pour le financement, nous avons obtenu 70 000 € de la Région et 112 000 € du Conseil Départemental.

Je voudrais souligner le dynamisme des animateurs des ALAE, et l'engouement des enfants à la semaine de sensibilisation du handicap, le monde des adultes ordinaires y est moins sensible. Je voudrais souligner l'action du service communication à rendre le site Internet accessible aux personnes fragilisées, de même remercier les associations unionaises qui s'investissent et font preuve d'une ouverture remarquable et constituent la force vive de notre commune. Les associations se sont notamment investies dans la journée du 25 novembre qui fut une journée chaleureuse, mais qui n'a réuni que les personnes concernées, on peut le regretter.

Je remercie Madame MAURIN pour sa présence ainsi que Madame EDOIR et Monsieur PEREZ pour les communications qu'ils donnent dans le cadre du suivi de l'Adap. Je passe la parole à Monsieur ROUX pour les travaux, c'est un rapport consultable à la mairie.

LAURENT ROUX, adjoint au sport

En 2017, il y a eu une multitude de petits travaux difficiles à chiffrer réalisés par nos services. Dans les travaux de rénovation de l'école Montizalquier, une partie des travaux concernait l'accessibilité, soit 130 000 € de travaux TTC. Nous avons eu la subvention de 70 000 € de la Région pour ces travaux. 43 équipements recevant du public seront concernés par ces travaux entre 2016 à 2021. Pour l'année à venir, nous avons prévu de réaliser des travaux pour un total de 473 000 € pour 8 sites. Je ne peux pas tous les citer, des travaux ont commencé au Stade GEORGES BEYNEY pour la voirie et rendre le stade plus accessible. 2018 nous recevrons la subvention du Département à hauteur de 112 000 €.

Monsieur le Maire

Je remercie le Conseil Régional pour la subvention de 70 000 € et par avance le Conseil Départemental qui aidera à hauteur de 118 000 € précisément pour 2018.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble Pour L'Union

J'étais à la cérémonie du 25 novembre avec Monsieur ALVEZ, de la compétence accessibilité à la Métropole. Mon action à la Métropole a du sens car je suis aussi à L'Union dans cette compétence-là. Concrètement, est-ce que les travaux sur ces 3 années sont uniquement sur Montizalquier et le stade GEORGES BEYNEY, ou d'autres travaux ont-ils commencé ? Où en est-on exactement ?

LAURENT ROUX, adjoint au sport

L'école Montizalquier c'est fait. En 2018, il y aura 8 sites : élémentaire Belbèze dont les travaux vont démarrer au printemps, c'est une rénovation du site et en même temps, on fait les travaux d'accessibilité ; Hôtel de ville ; salle des fêtes ; les écoles Borde d'Olivier, la police municipale, la halte répit, les crèches collective et familiale des Hortensias, la maison des sports, le stade GEORGES BEYNEY, la crèche « Les lutins du manoir ». Les entreprises sont choisies, nous l'avons dans les derniers arrêtés passés au Conseil Municipal. C'est compliqué de trouver des entreprises, car ce sont des petits travaux, la somme de 473 000 € a été établie par rapport aux devis ou aux appels d'offres. Le calendrier est calé.

JACQUES DAHAN groupe Génération L'Union

J'ai un commentaire sur la page 3, L'Union est à la 3^{ème} place parmi les villes métropolitaines en matière d'accessibilité. Nous nous en félicitons. Il ne faut pas oublier le travail fait lors des précédentes mandatures, cette 3^{ème} place, je pense qu'elle n'est pas seulement due à vos actions d'avoir mis en place des commissions ou des réunions.

MICHELE CHAVE, conseillère déléguée au handicap

Ce sont des enfantillages. Avant que nous soyons élus, je n'ai jamais entendu parler d'accessibilité pourtant je suis unionnaise, je n'ai pas vu le travail qui a été effectué. L'accessibilité a pris son corps à partir de 2014.

Monsieur le Maire

De 2001 à 2014, où j'étais dans l'opposition, je voudrais trouver une seule délibération où il y a le mot accessibilité ou travaux d'accessibilité. Je souscris aux propos de Madame CHAVE.

JACQUES DAHAN groupe Génération L'Union

Lors de réalisation de travaux dans les bâtiments municipaux, l'ancienne municipalité avait anticipé les problèmes d'accessibilité.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble Pour L'Union

Madame CHAVE, merci pour cet exposé rythmé, je ne ferai pas de polémique sur le sujet. Quand nous étions aux affaires, par exemple dans les écoles, très modestement et sans doute pas suffisamment, nous avons fait des travaux, il y avait des rampes d'accessibilité, même pour les sanitaires, la question de l'ascenseur s'était posée. Des choses ont été faites, si je prends l'exemple de l'élémentaire Belbèze, que va-t-il y avoir de plus ?

LAURENT ROUX, adjoint au sport

A l'école Belbèze, c'est 135.000 € de travaux hors taxe, pour l'ascenseur, les sanitaires. Il y a une multitude de petites choses qu'il faut reprendre sur tous les sites. Il n'y a pas que la mobilité réduite, il faut des signalétiques pour les malvoyants, les déficients auditifs. A la cantine de Belbèze, il faut cheminer, la pente est trop raide. Nous nous sommes aidés de professionnels, d'architectes spécialisés. La Préfecture accepte nos dossiers.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble Pour L'Union

Vous parlez de la cantine de Belbèze, le projet était dans le cadre du document voté en 2015. Je ne le vois pas apparaître dans ces travaux, la halte-garderie n'apparaît pas non plus. Ces 2 programmations qui étaient chiffrées dans le document 2015 n'apparaissent pas dans celui-ci.

LAURENT ROUX, adjoint au sport

Ce seront des travaux de rénovation à la halte-garderie, nous ferons les travaux de mises aux normes.

Monsieur le Maire

C'est bien que vous vous y intéressiez.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble Pour L'Union

Au regard du passé, nous étions dans l'ancienne majorité, vous pouvez nous reprocher un certain nombre de choses. On s'intéresse à cette nouvelle mandature et on pose des questions. Je n'étais pas le maire, il y a des choses que je soutenais en Conseil Municipal, sur l'accessibilité on aurait pu faire, on a fait des travaux, ça ne s'appelait pas programme d'accessibilité. On a fait des choses, on continuera à poser des questions pour nous et pour les unionais, on en a marre d'entendre toujours les mêmes choses en Conseil Municipal « vous n'avez pas fait ceci, cela ».

Monsieur le Maire

Selon Monsieur DAHAN, si on a eu cette 3^{ème} place, c'est grâce à aussi ce qui s'est fait dans le mandat précédent. Quand nous sommes arrivés en 2014, on nous a dit qu'il y avait beaucoup de travaux à faire sur notre commune et que cela allait coûter 1 200 000 € pendant la mandature. On va dépenser cette somme pour mettre les bâtiments communaux aux normes de l'accessibilité. Pendant la mandature précédente, je n'ai pas le souvenir de travaux importants comme l'ascenseur à Belbèze, cela a été mentionné mais c'est nous qui le faisons. On le fait sur le budget investissement de notre mandature, cela vient diminuer d'autant notre budget d'investissement. Des choses ont été faites mais on se retrouve face à une masse considérable de travaux à faire.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble Pour L'Union

Merci de préciser que des chantiers avaient été ouverts sur le sujet lors de la précédente mandature.

NICOLAS COSTES, conseiller municipal indépendant

Je félicite la commission et Madame CHAVE pour leur travail, leur dévouement et leur ténacité pour l'amélioration de notre ville techniquement et pour faire évoluer les mentalités, notamment à travers la journée « jouons avec nos différences ». Je remercie et félicite Madame CHAVE pour le rapport.

PATRICE ETAVE, conseiller municipal

Dès 1975, sous Monsieur GISCARD D'ESTAING, il y avait eu une loi pour le handicap qui obligeait l'accessibilité des bâtiments nouveaux. La loi de 2005 de Monsieur CHIRAC a propulsé les choses car il ne se faisait pas grand-chose. Il y a 3 ou 4 ans, l'Etat a décidé de mettre un système de sanction pour accélérer les choses, avec les ADAP.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble Pour L'Union

La Dépêche a classé la ville de L'Union sur ses engagements, j'espère qu'elle sera classée aussi bien, sinon mieux dans ses concrétisations.

FREDERIC BAMIERE, conseiller délégué à l'environnement

Je voudrais faire un parallèle avec l'environnement. A un moment donné, sur des thèmes, on tarde à prendre conscience et les pouvoirs publics essaient de faire avancer les collectivités. Pour l'environnement, c'est pareil, par des économies de frais de fonctionnement, on arrive à financer un certain nombre d'éléments. On a pris l'engagement en 2014 d'utiliser des voitures électriques, 21 véhicules sont à la ville, nous en avons remplacé 4 par de l'électrique dans différents services, on tend vers un remplacement de 14 véhicules à l'horizon 2020. Je tiens à remercier Monsieur DURAND qui est allé au-delà de ce qui avait été demandé. La première utilisation montre que c'est adapté aux collectivités, les agents des services sont plutôt demandeur aujourd'hui.

NADINE MAURIN, groupe Ensemble Pour L'Union

Où seront implantées des bornes ?

FREDERIC BAMIERE, conseiller délégué à l'environnement

Une borne est installée à notre demande sur le parking de la Grande Halle mais elle n'est pas encore opérationnelle. Pour les véhicules de mairie, il y a des points de recharge placés où se trouvent les véhicules, par exemple le véhicule de livraison des repas à la cantine Belbèze a sa prise à demeure. Pour les services techniques c'est pareil. Pour le véhicule de l'association La main tendue, il y aura une borne dédiée.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le compte-rendu annuel de la Commission Communale d'Accessibilité 2017.

7- Toulouse Métropole

7.1. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif 2016

Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement établi pour l'année 2016 par Toulouse Métropole, à laquelle la commune est adhérente.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2016, présenté par Toulouse Métropole.

DOMINIQUE GIRONNET, conseiller municipal

Il y a 760.000 habitants en 2016, l'eau potable c'est 51 millions de mètres cubes distribués par 3 333 kms de canalisations. Pour l'assainissement, il y a 6 usines principales qui traitent 41 millions de mètres cubes acheminés par 2 500 kms de réseau. Le traitement de ces eaux usées produit 17.750 tonnes de matières sèches dont 5 780 sont compostées, le reste est incinéré.

Le prix moyen pour l'eau potable est de 1,72 € le mètre cube, 1,73 € en janvier 2017 à L'Union. Le prix moyen de l'assainissement 2,03 € et seulement 1,55 € à L'Union. Les moyens de Toulouse Métropole sont utilisés à 42% de leur potentiel, Toulouse Métropole peut faire face à l'arrivée de

nouveaux habitants et pour les stations d'épuration, elles sont utilisées à 63% de leur potentiel. Il y a une perte dans le service de l'eau potable de 7,2 millions de mètre cube, 13% d'eau potable traitée part donc dans la nature. Le réseau n'est pas au meilleur de sa qualité. Il faudra 238 années pour le renouvellement total sachant que la durée de vie d'une tuyauterie en fonte d'acier est de 100 ans. A L'Union en 2016, 1620 mètres de réseau ont été refaits avenue de Cornaudric et chemin du Merle pour la somme de 770.000 €. Pour les eaux usées il faudra juste 220 ans pour le renouvellement total, les canalisations ne peuvent durer que 70 ans. Les points faibles iront en s'accroissant avec la pression démographique. L'accès à l'eau est un problème dans le monde, l'eau peut devenir dans les années à venir un sujet brûlant.

Monsieur le Maire

Ce rapport concerne 2 dossiers, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Il est incroyable qu'on puisse perdre près de 15% de l'eau. Cela est lié à l'état du réseau, il y a des travaux dans ce domaine à L'Union. Ce sont des Investissements importants pour rénover.

Il existe un grand dossier politique à Toulouse Métropole en 2018, à savoir celui l'eau potable et l'assainissement. Ce sont 2 dossiers différents.

Tous les contrats de la Métropole sont variés, il y a 7 différents types de contrats qui seront uniformisés en 2020. Un choix précis se fera entre régie publique pour l'eau et/ou l'assainissement, ou bien délégation de service public. Il y a eu appel à candidatures et 4 sociétés ont répondu. En même temps, il y a une étude interne pour savoir à quoi conduirait la régie publique pour l'ensemble de la métropole. Elle n'existe pas aujourd'hui, il y a une régie publique seulement pour la partie ouest de la métropole. Le choix sera fait en décembre 2018 par les conseillers communautaires.

Ce sera un choix entre ces 2 possibilités. Pour ma part, nous avons pris clairement position pour une régie publique sous contrôle citoyen démocratique et non donné à une société privée. Le fait d'avoir droit à l'accès à l'eau peut devenir un problème, la raréfaction de l'eau existe déjà, à Rome l'eau courante a été coupée 8 heures par jour l'été dernier. Les glaciers des Pyrénées, qui représentent une source d'eau importante pour la métropole toulousaine, baissent de 30 à 40% de leur volume. Il y a danger dans les années à venir pour l'approvisionnement en eau des villes environnantes de Toulouse.

Ce qui me conforte dans l'idée que c'est la régie publique qui doit s'occuper de ce problème.

C'est un problème vital. J'aimerais qu'on organise à L'Union un débat contradictoire sur le sujet de la délégation de service public ou de la régie publique. Je souhaiterais rassembler les citoyens et débattre avec ceux qui défendent le privé et inviter des directeurs de régie publique comme à Nice ou Montpellier où ils ont municipalisé l'eau, ce serait un débat citoyen avec des experts, devant les Unionnais.

La décision qui sera prise en décembre sera valable pour les 12 prochaines années. Il faut que les citoyens s'emparent du sujet, c'est gênant qu'il soit voté par les 134 conseillers communautaires.

Nous donnerons l'exemple à l'ensemble de la métropole car d'autres villes le feront après nous. Je souhaite l'organisation de cette réunion dans cette salle fin mars ou début avril.

PATRICE ETAVE, conseiller municipal

A propos de la durée de renouvellement des canalisations pour l'eau, je m'interroge sur une séparation pour l'eau potable et l'eau pour se laver ou laver sa voiture ou arroser. Il faut faire un double réseau, il est cher de se laver avec de l'eau aussi bien traitée. Quand j'entends qu'il faut 2 siècles, je me dis qu'on pourrait peut-être réfléchir. J'étais en Afrique, dans la ville nouvelle où j'étais, il y a un double réseau, un réseau pour boire et l'autre réseau, de moindre qualité, pour se laver, arroser, laver les voitures.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2016, présenté par Toulouse Métropole.

8-Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne – SDEHG -

8.1. Adoption du rapport d'activité 2016 du SDEHG

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2016 transmis par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.), auquel la commune est adhérente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2016 du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (S.D.E.H.G.).

FREDERIC BAMIERE, conseiller délégué à l'environnement

Ce syndicat s'occupe d'entretenir le réseau d'éclairage public dans les 587 communes de la Haute Garonne. En 2016, il y a eu un accroissement de 20% pour les opérations de modernisation, le syndicat participe à hauteur de 80% du prix quand il y a des travaux dans une commune. Le syndicat ne fait pas seulement du remplacement de lampadaires, en 2014, il a pris en compte la dimension environnementale, les coûts de fonctionnement, la rupture technologique en généralisant l'éclairage avec de la LED moins consommatrice d'énergie. Aujourd'hui, tous leurs projets conduisent à ce que les communes fassent des économies d'énergie. Le syndicat organise des campagnes de diagnostic des bâtiments publics depuis 2016.

Nous sommes candidats pour l'audit du stade GEORGES BEYNEY et à l'école Borde d'Olivier. Ces audits énergétiques ont permis de dégager un certain nombre de scénarios d'amélioration donnant lieu à des bouquets de travaux qui touchent à la fois l'éclairage, la ventilation, les moyens d'isolation et de chauffage. Le syndicat a implanté environ 100 bornes de recharge de véhicules électriques en Haute-Garonne

JACQUES DAHAN groupe Génération L'Union

Quels sont les projets d'enfouissement du réseau électrique de la commune ?

FREDERIC BAMIERE, conseiller délégué à l'environnement

Dès qu'il y a de la rénovation de l'éclairage public on est tenté par l'enfouissement. Quand il y a un enfouissement on en profite pour coordonner un certain nombre de travaux notamment ce qui est autour du réseau de télécom. Ce sont des travaux rapidement très onéreux, nous n'avons pas la volonté de faire de l'enfouissement de manière très expansive et très développée.

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Même si une part très importante est prise en charge par le SDEHG, ces travaux sont coûteux et prélevés sur l'enveloppe locale de voirie. On essaie d'être le plus rationnel possible, quand il y a des travaux de voirie programmés, comme bientôt avenue des Hortensias, on en profite pour faire de la rénovation de réseau.

Monsieur le Maire

La fibre sera installée en 2018 dans les rues où il n'y a pas de réseau aérien, 32% des habitations auront la fibre, pour les autres il faudra attendre 2020.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le rapport d'activité 2016 du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (S.D.E.H.G.).

9- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération T.T.C
2017-59	Plainte contre l'Association Sportive de L'Union / Appel des dispositions civiles du jugement rendu le 27 novembre 2017.	Cabinet ARCANTHE	
2017-60	Acte de clôture de la régie de recettes de la Halte-Garderie	Clôture suite à une réorganisation des services et la modification de la régie du Guichet Unique prenant en compte dorénavant les crèches collectives et familiales et la halte-garderie en plus de la restauration Municipale, des ALAE, de l'ALSH, et du portage de repas à domicile	
2017-61	Acte de clôture de la régie de recettes des Crèches Municipales		
2017-62	Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules et matériels de la Ville de L'Union	SAS Canion Intermarché de L'Union	Gasoil : 1.2750 € TTC SP 95 : 1.3990 € TTC SP 98 : 1.4490 € TTC SP 95-E 10 : 1.3690€ TTC
2017-63	Travaux de mise en conformité des installations et établissements communaux ouverts ou recevant du public de la Ville de L'Union Lot 2 : Démolitions et gros œuvre	SARL Les Cassin Bâtiment et rénovation	113 880 € TTC
2017-64	Travaux de mise en conformité des installations et établissements communaux ouverts ou recevant du public de la Ville de L'Union Lot 5 : Peinture et Sols souples	SAS Jean Latour	22 074.60 € TTC
2017-65	Marché public de travaux Travaux de mise en conformité des installations et établissements communaux ouverts ou recevant du public de la Ville de L'Union	<u>Lot 1</u> : Société Garrigues <u>Lot 2</u> : Société Lorenzi <u>Lot 3</u> : Société Systemplac <u>Lot 4</u> : Société Nouvelle Thomas et Danizan Midi-Pyrénées	<u>Lot 1</u> : 18 253.08 € TTC <u>Lot 2</u> : 27 035.10 € TTC <u>Lot 3</u> : 9 631.20 € TTC <u>Lot 4</u> : 43 200 € TTC <u>Lot 6</u> : 24 937.70 € TTC <u>Lot 7</u> : 33 120 € TTC

	<u>Lot 1</u> : Menuiseries Extérieures <u>Lot 2</u> : Serrurerie <u>Lot 3</u> : Cloisons / Plâtrerie / Faux Plafonds <u>Lot 4</u> : Carrelage / Faïence <u>Lot 6</u> : Électricité <u>Lot 7</u> : Plomberie / Sanitaire	<u>Lot 6</u> : SARL Coussieu <u>Lot 7</u> : Société systhermic	
2018-01	Fixation des tarifs complémentaires pour la location de matériel	<u>Barrière galvanisée</u> <u>Barrières type « HERAS », fournies avec plot de béton et colliers</u> <u>Tables en bois</u> <u>Bancs en bois</u> <u>Conteneurs de 500 litres</u>	3 € le 1 ^{er} jour et 0,50 € par jour supplémentaire. 5 € par jour 0.50 € le premier jour 0.10 € par jour supplémentaire 0.60 € le premier jour 0.10 € par jour supplémentaire 20 € par jour
2018-02	Avenant n°3 – Marché à procédure adaptée – Acquisition, mise en place et maintenance d'un logiciel métier et d'un portail famille portant sur les structures enfance, activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.	Arpège	Le paramétrage du logiciel de gestion et de la facture suite aux modifications des tarifs de la restauration scolaire, des Accueils de Loisirs Associés à l'École (A.L.A.E.), et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) et du portage de repas à domicile entraîne une augmentation de 1 260 € TTC, ce qui porte le montant du marché, formations incluses, à 90 037.80 €.
2018-03	Forum Intercommunal de l'Emploi – Demande de subvention auprès de Toulouse Métropole	Subvention demandée auprès de Toulouse Métropole dans le cadre de l'organisation du Forum Intercommunal de L'Emploi le 7 mars 2018.	

10- Questions diverses

La Séance a été levée à 20 heures 25.






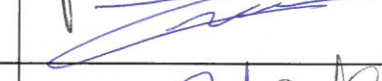

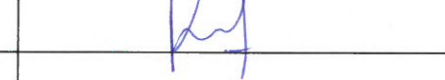








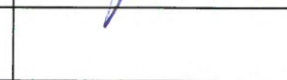
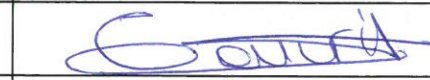
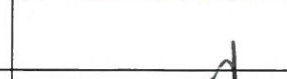



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,




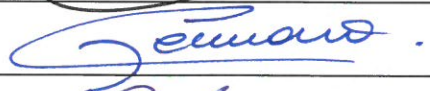


Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
M. BAMIÈRE Frédéric	
Mme COLDER Katy	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
M. ORTIC Laurent	
M. FEUILLERAT Joël	
M. ETAVE Patrice	
M. VITRAC Jean-Marie	
M. GIRONNET Dominique	
M. COMBE Frédéric	
Mme GAUVRIT Nathalie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. MOLET Denis	

Mme MAURIN Nadine	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DAHAN Jacques	
M. HOURQUET Gilles	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DANIEL Erwan	
Mme SÉROR Isabelle	
M. COSTES Nicolas	